

2°) La Ville d'Annecy-le-Vieux est aujourd'hui à l'abri de ce risque :

Comme vous le rappelez la ville d'Annecy-le-Vieux a contracté des emprunts qui figurent uniquement dans les deux catégories « classiques » (fixe et révisable) , et ne possède pas le moindre produit structuré.

Pour information, notre dette amortissable est, à ce jour, constituée de 21 emprunts : 16 sont à taux fixe (72 % de l'encours) et 5 sont à taux révisable EURIBOR 6 mois et 12 mois (28 % de l'encours).

Nous disposons de plus, jusqu'en février 2009, de 2 lignes de trésorerie dont le taux actuel indexé sur l'Eonia est inférieur à 3%

3°) Toutefois de nombreux emprunts dont un des derniers gros emprunts ont été passés avec Dexia (dont vous prétendez qu'elle serait réputée pour ses prêts toxiques) :

Dexia comme toutes les autres grandes banques spécialisées dans le financement des collectivités propose des prêts à taux fixes, révisables ou structurés. La collectivité est libre de choisir...Annecy le Vieux n'a choisi auprès de cette banque que des taux fixes.

On peut noter accessoirement que les difficultés de Dexia ne sont pas dues aux prêts accordées aux collectivités locales, fussent ils structurés, mais à un choix inadapté de croissance externe sur des rehausseurs de crédits américains.

4°) La délégation donnée au Maire par le Conseil Municipal du 4 avril 2008 dans les opérations de gestion de la dette et de la trésorerie :

Cette délibération est tout à fait classique, et ne fait que reprendre un modèle type adopté par la plupart des collectivités d'une certaine taille.

Elle permet au Maire, par l'intermédiaire des services, de se conformer aux exigences des techniques modernes de gestion de la dette et de la trésorerie.

Ces techniques prévoient une réactivité au jour le jour afin d'optimiser les frais financiers, en remboursant par exemple un tirage sur ligne de trésorerie lorsque cela est possible ou en changeant d'index lorsqu'une opportunité financière se présente dans le cas des contrats dits « multi-index » notamment.

Un passage systématique en réunion du Conseil Municipal sur ces questions serait lourd, inefficace et coûteux car générateur de délais donc de frais financiers supplémentaires.

Par ailleurs, il convient de noter que la Commission des Finances à laquelle vous participez régulièrement est associée systématiquement à chaque consultation d'emprunt, pour choisir le produit et le prêteur.

Il est également précisé que les caractéristiques des prêts figurent en annexe du budget et du compte administratif.

Enfin, un point précis et détaillé sera fait sur notre dette à l'occasion du prochain débat d'orientation budgétaire 2009 comme il est de tradition à ce type de réunion.

Je suis certain que ces explications sauront vous apporter les apaisements nécessaires que vous attendiez et que vous pourrez ainsi vous engager, l'esprit calme et serein dans la période de fêtes qui approche.